



1^{res} ASSISES Drômoises de L'EAU



1^{er} décembre 2023



9h30 à 12h30



Valsoyo, Upie



239 participants

Cette 1^{re} session des Assises Drômoises de l'Eau a lancé la démarche de dialogue territorial engagée par la Préfecture, le Département et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.



Pourquoi des Assises de l'Eau ?

L'enquête menée en mars 2023 visant à questionner les acteurs du territoire sur la gestion quantitative de la ressource a démontré une prise de conscience importante des enjeux relatifs à la préservation de la ressource en eau. En témoigne près de 4/5 des participants aux Assises, qui se sentent impactés par la raréfaction de la ressource.

Ces premières Assises se sont donc structurées autour de la **gestion quantitative de la ressource en eau**, bien que les autres aspects de la gestion de l'eau soient bien pris en compte par l'ensemble des partenaires.

Les constats préalablement établis ne doivent pas empêcher de penser l'action. La Drôme est un **territoire engagé**, qui s'est d'ores et déjà mobilisé pour **agir** et **trouver des solutions** pour une **meilleure gestion de l'eau**. L'enjeu réside aujourd'hui dans **l'amplification et l'accélération de l'action**.

Cette 1^{re} session a ainsi pour objectif de **faire se connaître et se comprendre les acteurs des territoires**, tout en **impulsant une dynamique de travail**, permettant **d'identifier des enjeux partagés et controversés qu'il s'agira d'explorer en priorité début 2024**.

Qui était présent ?

Les acteurs présents aux Assises de l'Eau étaient représentatifs de la diversité du territoire, d'un point de vue géographique (répartis équitablement entre Nord, Centre et Sud du Département), ainsi que par leur qualité :



62 élus



59 services techniques et institutionnels



46 acteurs agricoles



21 acteurs du tourisme, du loisir et du monde associatif



19 acteurs industriels



7 services GEMAPI



6 acteurs de l'aménagement



17 syndicats d'eau potable et d'assainissement



2 acteurs de la défense d'incendie et de secours

Table des matières

INTRODUCTION POLITIQUE	3
LES ATELIERS THEMATIQUES	7
Atelier A. Préservons la ressource en eau	7
Atelier B. Accompagnons l'économie du territoire face au manque d'eau	17
Atelier C. Aménageons nos territoires en fonction de la ressource en eau	27
CONCLUSION	37

Introduction politique



Marie-Pierre Mouton, Présidente du Conseil Départemental de la Drôme a introduit la 1^{re} session des Assises, en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des acteurs présents, et les remerciant vivement d'être venus si nombreux. L'affluence témoignant, s'il en était besoin, de l'importance du sujet, et de l'engagement des acteurs du territoire.

Le thème de **l'eau**, de **sa préservation** et de **l'avenir de sa disponibilité**, est incontestablement l'un des grands dossiers auxquels le Département est confronté : élus, aménageurs, acteurs économiques, ou simples citoyens, ce sujet concerne tout le monde et sa gestion structurelle également. La gestion de l'eau est un sujet éminemment politique et un **enjeu stratégique pour les territoires Drômois**.

La Présidente précise que le **modèle français de la gestion par bassin versant** est un principe fondateur développé depuis plus de 50 ans en France, promu sur le plan européen, voire mondial. Il vise à intégrer les caractéristiques territoriales et à prendre en compte l'ensemble des enjeux liés à l'eau, ce qui en fait un des **pilliers de l'aménagement durable des territoires**.

Aujourd'hui, les impacts du changement climatique entraînent des **tensions croissantes sur la ressource**, et elles ne cesseront de s'aggraver si un équilibre entre les activités et les composantes environnementales n'est pas trouvé grâce à une **gestion de l'eau qui soit à la fois opérationnelle, équilibrée, territorialisée, durable et intégrée**.

L'été 2022 aura marqué un véritable tournant, avec une trentaine de communes drômoises touchées par des pénuries d'eau potable, accélérant la prise de conscience quant à la **vulnérabilité collective des acteurs du territoire**. Parallèlement, l'année 2023 restera comme l'une des plus chaudes jamais enregistrées. La Drôme est d'ailleurs davantage impactée que d'autres territoires, compte tenu de différents facteurs ayant trait notamment à sa situation géomorphologique et à sa position méridionale. Selon Marie-Pierre Mouton, les épisodes pluvieux de cet automne sont une bonne nouvelle pour la recharge des nappes, mais ils n'offrent qu'un répit temporaire.

La **réduction progressive de la disponibilité de la ressource** provoque inévitablement des **tensions entre les acteurs du territoire**, à des degrés divers. Cette tension et cette concurrence doivent inciter le Département à créer les conditions d'un débat et d'une **concertation collective** au-delà des procédures en vigueur à l'échelle des SAGE ou des bassins versants. Il devient donc impératif de sortir du court-termisme et de **préparer l'avenir collectivement**.

C'est pourquoi, le Département a décidé d'organiser, aux côtés de l'Etat et de l'Agence de l'eau, ces **Assises Drômoises de l'eau** en réunissant l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau, comme un véritable point de départ.

Cette démarche vise à miser sur l'intelligence collective, en :

- **Mobilisant à 360°** les acteurs du territoire : habitants, élus, collectivités, entreprises, agriculteurs en offrant une place à chacun ;
- **Les décloisonnant et les mettant en mouvement** afin de faire émerger des priorités à fort impact face aux défis essentiels de nos territoires en matière de ressources en eau
- **Accompagnant des projets et solutions durables** répondant aux besoins essentiels de tous les acteurs économiques, de nos villes et villages.

Les échanges d'aujourd'hui doivent permettre de « labourer les idées » pour **identifier des priorités partagées sur lesquelles se mobiliser largement**. La réutilisation des eaux usées en est un exemple parmi d'autres.

Marie-Pierre Mouton a ensuite précisé que durant cette matinée collective, toutes les pistes de réflexion devraient être abordées, qu'il s'agisse de l'eau potable pour le public, l'irrigation agricole, la ressource en eau ainsi que l'eau indispensable à nos activités économiques et touristiques.

En parallèle, d'autres rendez-vous auront lieu avec l'ensemble des acteurs en 2024 pour :

- **Semer** : concevoir collectivement des solutions qui répondent à ces besoins ;
- **Nourrir** : sélectionner les solutions à développer et mobiliser des porteurs de projets ;
- **Faire grandir** : accompagner la création ou le développement de ces solutions en lien avec toutes les ressources utiles à ces projets

L'idée majeure est donc bien de **partager un cap et d'imaginer ensemble des opportunités collectives à prioriser et mettre en œuvre dès 2024.**

Les enjeux sont considérables et la transition qui s'annonce ne se fera pas sans difficultés. La Présidente du Conseil Département reconnaît combien les acteurs du territoire sont déjà mobilisés, chacun dans leurs domaines, pour penser les stratégies d'adaptation.

Pour être acceptables et acceptées, ces stratégies d'adaptation devront respecter un certain nombre de prérequis :

- **associer l'ensemble des acteurs dans leur définition**
- **tenir compte des spécificités du territoire**
- **répartir équitablement les efforts.**

Il reviendra au Département, à l'Agence de l'Eau et à la Direction Départementale des Territoires, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du territoire **d'agir à l'échelle des 13 sous-bassins composant le territoire drômois.**

Sans négliger la question des financements qui nécessitera aussi des réponses à la hauteur des enjeux, **le 12^e programme d'actions porté par l'Agence de l'Eau**, saura intégrer la nouvelle donne qui s'impose. Le Département est quant à lui déjà activement impliqué que ce soit dans **l'ingénierie publique** ou le **soutien financier de l'investissement des projets** principalement portés par les communes, les syndicats des eaux ou les acteurs agricoles, économiques et touristiques.

Collectivité de toutes les solidarités, qu'elles soient humaines ou territoriales, le Département ne peut pas se désintéresser d'un défi qui **façonnera l'avenir de la Drôme**. Il sera donc aux côtés des acteurs du territoire, avec l'Etat, la Région et l'Agence de l'eau, pour **expérimenter, innover et consolider** tout ce qui permettra de **sauvegarder à la fois les activités du territoire et cette ressource unique et irremplaçable qu'est l'eau.**

Enfin, Marie-Pierre Mouton conclut en disant que tout le monde est à la fois dépendant de l'eau et en interdépendance avec les autres usagers. Avant de passer la parole au Préfet, elle souhaite une bonne matinée d'échanges et de travail aux participants.



Thierry Devimeux, Préfet de la Drôme poursuit en précisant qu'il est heureux et fier de parler de ce sujet important qu'est la ressource en eau. Il s'est dit impressionné par l'engouement suscité et la mobilisation de tous les acteurs présents, et souligne leur sens des responsabilités.

Selon Thierry Devimeux, l'eau sera le **sujet central des années à venir**. Le changement climatique a des répercussions qui s'accroissent : hausse des températures, sécheresse, pluie qui tombe de manière désordonnée...

Pour rappel, l'objectif mondial est de **limiter le réchauffement climatique à 1,5°**, par rapport aux températures de l'ère préindustrielle, d'ici la fin du siècle, qui correspond à une hausse de 4 degrés de la température moyenne en Europe. En 2023, nous sommes d'ores et déjà à + 1,3°, l'objectif risque donc ne pas être atteint.

Aujourd'hui, la France prélève en moyenne 33 milliards de m³ d'eau par an. Or, l'augmentation des températures risque de court-circuiter la ressource en eau. Pour preuve, les scientifiques tablent sur une réduction de 30 à 40% du débit des cours d'eau à l'échelle 2100.

La Drôme se trouve dans une **situation critique**, car située au croisement de 2 climats, elle **risque de subir de plein fouet les effets du changement climatique**, en particulier sur la ressource en eau.

Par ailleurs, la Drôme possède un **modèle agricole à valeur ajoutée gourmand en eau**, et bénéficie d'un **potentiel de développement économique très fort dans certains territoires**. Cela invite à se questionner sur l'accueil à venir des populations et industries qui souhaiteront s'y installer. En effet, la Drôme bénéficie d'une **forte attractivité** liée à sa situation idéale au cœur d'un carrefour géographique, et à sa qualité de vie.

Ainsi, il existe un **enjeu de partage de la ressource, et de répartition entre les besoins de la nature, de la population, et du monde socio-économique**.

Toutefois, dans le Département, cet enjeu n'est pas nouveau, et touche déjà le territoire : il y a 8 ZRE, qui risquent de se renforcer, et l'objectif relatif à l'atteinte du bon état des masses d'eau n'est pas respecté.

Ces défis à relever ont justifié la mise en œuvre de ces Assises Drômoises de l'Eau, qui s'inscrivent dans la lignée des travaux engagés depuis quelques mois. Parmi eux, le lancement en 2023 d'une enquête départementale visant à questionner les acteurs du territoire sur la gestion quantitative de la ressource, riche d'enseignement. Désormais, l'Agence de l'Eau, la Direction Départementale des Territoires et le Département souhaitent que l'ensemble des acteurs puissent dépasser des postures de concurrence, pour **mener une réflexion commune et esquisser la gestion future de l'eau**.



©Francis Rey Département de la Drôme

Les ateliers thématiques

À la suite de ce temps d'introduction en plénière, les participants ont été répartis en 3 groupes, tous types d'acteurs confondus. Ces 3 groupes ont chacun suivi un parcours varié et progressif, visant à les faire enrichir successivement les enjeux, les priorités et les actions à mettre en œuvre sur 3 thématiques différentes :

Atelier A : « Préservons la ressource en eau »

Atelier B : « Accompagnons l'économie du territoire face au manque d'eau »

Atelier C : « Aménageons nos territoires en fonction de la ressource en eau »

Ces thèmes ont été formulés de manière large afin de permettre aux participants **l'expression la plus libre qu'il soit**, sur des registres de contribution divers. Ces derniers ont ainsi formulé des contributions et identifié des thématiques parfois similaires de groupe en groupe, mettant en exergue leurs principaux sujets de préoccupation.

Chacune des séquences a été introduite par des témoignages, afin de porter à leur connaissance des initiatives innovantes et inspirantes menées sur le territoire. S'en sont suivis des temps de travail en sous-groupes leur permettant de s'exprimer et d'esquisser une vision commune.

Atelier A. Préservons la ressource en eau

*La **préservation quantitative de la ressource en eau** constitue le premier enjeu posé au territoire alors que les effets du changement climatique vont s'accroître à l'avenir. Les **solutions fondées sur la nature** constituent des approches particulièrement pertinentes pour s'adapter.*

*Cet atelier a ainsi permis aux acteurs d'échanger sur les solutions à rechercher pour gérer durablement la ressource du territoire, notamment par la préservation des milieux aquatiques : comment faciliter la **ré infiltration de l'eau** ? Comment **retenir l'eau** sur le territoire ? comment **l'économiser** pour mieux gérer la ressource ?*



Deux témoins-inspirants sont intervenus à l'occasion de cet atelier pour présenter aux participants les démarches et expérimentations menées.

- **Samuel BONVOISIN** (Alvéole) a présenté les principes et objectifs de l'hydrologie régénérative
- **Emmanuel Roquigny** (Ville de Valence et Valence Romans Agglo) a présenté la démarche d'économie d'eau menée dans les espaces verts de Valence Romans Agglo

Leurs interventions sont résumées dans des fiches synthèses remises aux participants.

1) Les préoccupations et enjeux des acteurs du territoire vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau



©Francis Rey Département de la Drôme

Ce premier temps d'échanges a permis à un premier groupe de pointer les grands enjeux qu'il identifie sur la préservation de la ressource en eau.

En synthèse, l'idée que le territoire doit s'organiser pour « gérer sa ressource en eau » et ne pas simplement « subir » sa raréfaction ressort fortement des échanges et en constitue un fil rouge. Il y a un enjeu pour la Drôme à **garder une maîtrise et une capacité à faire des choix collectifs et adaptés à ses territoires concernant sa ressource en eau.**

Cet enjeu de synthèse se décline en des préoccupations de différentes natures :

- **Un enjeu de pérennité des dynamiques plusieurs et des usages**

Les différentes tables de discussion ont fait remonter différents grands enjeux territoriaux illustrant la nécessité de préserver la ressource en eau pour **pérenniser la vie du territoire**. Certains soulignent que la sobriété et la gestion de la ressource ne constituent que des leviers pour préserver les usages à long terme. Plus spécifiquement, ont été cités :

- La **nécessité de s'adapter au changement climatique** et de **transmettre** la ressource en eau, mais aussi des milieux naturels en bon état, aux **générations futures**. Il s'agit également de **se prémunir des risques naturels** décuplés par le dérèglement climatique : **inondations et incendies** ont été cités plusieurs fois ;
- La **préservation des activités économiques** du territoire mises en tension par le manque d'eau : plusieurs exemples ont été cités concernant l'industrie (fermetures d'usines, besoin d'eau pour des activités environnementalement intéressantes comme le recyclage de papier/carton...) mais aussi concernant le tourisme (devenir des campings par exemple) ou encore l'agriculture en préservant ses capacités de production pour remplir sa principale mission la mission « nourrir la population » ;
- **Le maintien de l'attractivité du territoire** : en partie en lien avec le point précédent, la préservation de l'attractivité économique mais aussi démographique du territoire a été soulevée. La **préservation d'espaces naturels** de qualité est également pointée comme un élément d'attractivité de la Drôme.

De manière transversale, il ressort des discussions autour de ces enjeux une volonté de **s'adapter pour ne pas subir les effets de la raréfaction de la ressource dans la vie du territoire**.

- **Un enjeu d'organisation du territoire pour faire face à la situation : gouvernance, mobilisation et connaissances**

De nombreux éléments issus des discussions convergent autour de **l'idée de renforcement des capacités du territoire à agir** pour mieux gérer sa ressource en eau et pour s'adapter. Cela transparaît à travers 3 idées : la gouvernance collective et concertée, la mobilisation de l'ensemble des acteurs et la connaissance.

○ Un enjeu de gouvernance collective et concertée

Les tables de discussion ont fortement souligné le besoin d'une démarche collective et concertée pour définir les principes de la gestion de la ressource. L'enjeu est de trouver les « compromis » et la « coopération » nécessaires à la gestion de l'eau à l'échelle du département.

Plus spécifiquement, deux dimensions complémentaires ont été citées :

- **La gouvernance territoriale** avec le besoin de coopération entre les territoires avec un bon niveau à trouver dans cette territorialisation de la gestion de la ressource pour **responsabiliser l'ensemble des acteurs locaux** (municipalités, entreprises, habitants...) tout en assurant une **coordination globale**. A ce propos, la prise en compte des spécificités locales apparaît aujourd'hui, pour certains participants, insuffisantes avec le sentiment de demandes inadaptées de la part des autorités publiques. Le besoin de distinguer les situations géographiques (Sud et Nord du territoire), les zones de montagne en amont des rivières et les zones de plaine a été posé ;
- **Les coopérations entre les grands usages** en améliorant l'« écoute » et la « bienveillance » réciproques, en recherchant des « compromis » pour le partage de la ressource et des « synergies massives et collectives ».

Le **besoin d'outiller et d'animer cette gouvernance**, notamment par des « instances concertées » a également été cité ainsi que celui de **partager davantage les bonnes pratiques** et « ce qui existe déjà et qui fonctionne » dans une logique d'apprentissage collectif.

Une préoccupation sur la gestion des services publics locaux de l'eau a également été citée avec le risque d'une privatisation accrue du secteur qui pourrait constituer une dépossession et une perte de maîtrise pour le territoire.

○ Un enjeu de mobilisation par la responsabilisation de tous

Dans la continuité du constat que les solutions doivent être cherchées collectivement, les participants ont fortement souligné **l'enjeu de responsabilisation de l'ensemble des usagers** aux problématiques rencontrées.

Poursuivre la **prise de conscience** de la situation, et du caractère épuisable de la ressource, constitue toujours un enjeu d'actualité auprès de l'ensemble des acteurs. La **sensibilisation du grand public** (consommateurs en général et plus particulièrement des enfants...) a particulièrement été citée en ce sens mais sans s'y limiter avec des mentions à la sensibilisation des **collectivités et de leurs élus** ou encore des **professionnels** (en intégrant par exemple le sujet dans les formations des métiers artisanaux...).

Certains échanges ont questionné les leviers de cette responsabilisation et notamment l'équilibre à trouver entre **sensibilisation / incitation**, d'une part, et **contrôle / sanction**, d'autre part.

○ Un enjeu de connaissance pour une action pertinente

Les participants ont fait remonter un enjeu d'amélioration des connaissances techniques et scientifiques sur la ressource en eau pour **permettre une action plus pertinente et mieux pilotée**. Dans le détail, plusieurs types de connaissance sont à distinguer :

- **Une meilleure connaissance globale du fonctionnement de la ressource en eau et de son potentiel** : connaissance du fonctionnement de l'eau verte dans les différents territoires, impacts du dérèglement climatique, identification du potentiel de la ressource et meilleure connaissance des prélèvements et besoins, etc ;
- **Une amélioration du suivi quantitatif et qualitatif de la ressource (état des nappes...)** pour mieux anticiper les situations de crise ;

- **Un meilleur suivi de la performance des réseaux et des activités** : repérage des fuites, connaissance des forages individuels de particuliers, etc.

Par ailleurs, des participants ont pointé l'intérêt de se former auprès d'autres pays (les pays scandinaves ont été cités) pour s'inspirer de leurs pratiques ou encore de valoriser les innovations entrepreneuriales qui intègrent la préservation de la ressource en eau.

- **Un enjeu de réduction de la dépendance du territoire**

Face au constat de la nécessité de s'adapter à une eau moins abondante, les participants ont mis en avant **l'enjeu de limiter la dépendance du territoire et de ses activités à l'eau**. Cet enjeu global se décline par différentes approches :

- **Un enjeu de planification territoriale intégrant pleinement le potentiel de la ressource**

La volonté, mentionnée précédemment, de pérenniser les dynamiques socio-économiques du territoire s'accompagne d'un **questionnement sur des limites à fixer en matière de développement ou encore sur le besoin d'orienter celui-ci** (par exemple, dans le choix des entreprises accueillies, par l'évolution des choix de cultures agricoles...) en adéquation avec la ressource disponible.

Les exemples donnés renvoient ainsi à l'idée **d'une anticipation, voire d'une planification, à long terme pour limiter les besoins en eau** pour l'ensemble des usages. Il s'agit de « **prendre en compte la disponibilité de l'eau** » pour la conception des projets économiques ou d'aménagement du territoire. Le besoin **d'intégrer systématiquement la ressource en eau comme un élément clé lors de l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme** a été notamment cité. Le renforcement de la réglementation en ce sens est préconisé. Un exemple est donné avec l'interdiction de nouvelles constructions qui pourrait être systématique en l'absence de défense extérieure contre l'incendie (DECI) qui prévoit notamment l'approvisionnement en eau.

- **Un enjeu d'optimisation des pratiques actuelles pour plus de sobriété et pour garantir les usages**

Une autre approche largement soulignée par les acteurs est **l'optimisation des pratiques actuelles** pour tendre vers une **plus grande efficacité** des usages et une **plus grande sobriété**. Réduire le besoin en eau pour un process ou une activité donnée doit permettre de le garantir plus facilement, y compris lors de la période d'été.

Dans les expressions des participants, cet enjeu de sobriété renvoie de responsabilisation de chacun pour chercher les **économies d'eau** dans ses activités. Un groupe a, par exemple, mis en avant les efforts réalisés par les agriculteurs depuis 25 ans en la matière avec une amélioration de leurs pratiques (sondes de mesure de l'humidité des sols, efficacité des pivots d'irrigation, goutte à goutte...). La question de la **tarification de l'eau** est également ressortie comme **levier incitatif**. Une autre table pose quant à elle la question des dates de vacances scolaires pour limiter la pression touristique à une même période (été) sur la ressource en eau.

Enfin, la question du **partage « équitable »** de la ressource en eau est posée pour garantir à tous un accès à l'eau tout en demandant des efforts à chacun.

- **Un enjeu de limitation de la pression du prélèvement dans les nappes et d'une restauration du cycle de l'eau**

La **question de l'adéquation entre les sources d'approvisionnement et la nature des usages** est soulignée par plusieurs tables de discussion : limiter les prélèvements dans les nappes ou encore de limiter les consommations d'eau potable quand d'autres approvisionnements sont possibles

Sont cités le développement de la **réutilisation des eaux usées (traitées ou non) ou encore l'utilisation des eaux pluviales**. La construction de réserves d'eaux pluviales est également pointée pour développer son stockage et sécuriser les usages.

De nombreuses propositions convergent également sur l'idée de **renforcer le cycle de l'eau** lui-même pour faciliter la préservation de la ressource. La **restauration et la préservation des milieux naturels** (zones humides, cours d'eau et continuité écologique, zones d'expansion de crues, ripisylves) permettent en effet de **favoriser l'infiltration, de limiter et de ralentir le ruissellement collinaire** ce qui facilite le remplissage des nappes et le stockage de l'eau dans les sols, et donc sur le territoire. De nombreuses propositions pointent cet enjeu de **restauration des milieux naturels, de la perméabilité et du bon état des sols**.

La restauration du **cycle de l'eau verte**, en replantant haies et arbres, est également suggérée. Des participants pointent que des milieux en bon état de fonctionnement assurent une **épuration naturelle** (et gratuite) des eaux et sont bénéfiques pour la **préservation de la biodiversité**. Plusieurs tables ont rappelé cet enjeu de **bon fonctionnement des milieux naturels comme un objectif en soi à ne pas négliger** (respect des débits minimum biologiques, qualité des eaux...).

2) Les priorités esquissées pour l'avenir de l'Eau dans la Drôme

Ce deuxième temps d'échanges a permis à un second groupe de pointer leurs priorités en matière de préservation de la ressource en eau. Ces priorités s'inscrivent largement dans la continuité des enjeux identifiés par le groupe précédent.

- **Rétablir le cycle naturel de l'eau et l'intégrer aux projets d'aménagement**

Pour les participants, **optimiser la gestion de l'eau** dans la Drôme est une priorité face à la raréfaction de la ressource accentuée par les besoins importants dans l'agriculture, l'industrie et le tourisme.

Pour ce faire, la clé réside dans une **planification** et une réflexion en amont, impliquant toutes les parties prenantes, pour **intégrer l'eau de manière cohérente dans les projets d'aménagement**. Cette démarche doit se déployer à toutes les échelles, du niveau supra-communal au niveau individuel, et dans divers contextes, tant urbains que ruraux.

Dans ce schéma, les priorités plus opérationnelles mises en avant renvoient à la restauration du cycle de l'eau :

- La **renaturation et la désimperméabilisation des sols**. Cette approche consiste à "revenir en arrière", en revégétalisant et transformant des espaces urbains et ruraux pour permettre une **meilleure infiltration et évapotranspiration de l'eau**. Il s'agit également de favoriser des techniques pour **ralentir et retenir** l'eau sur le territoire (telles que les noues), ou **l'hydrologie régénérative** ;
- La **végétalisation des espaces**, que ce soit par des arbres, des haies ou des initiatives telles que les « permis de végétaliser », est encouragée, notamment dans les parkings. En milieu urbain, cette végétalisation contribue aussi à lutter contre les îlots de chaleur en créant des **îlots de fraîcheur** et à maintenir **l'humidité** dans les sols.

- La **restauration des milieux aquatiques** figure aussi parmi les stratégies essentielles pour une meilleure gestion de la ressource en eau ;
- Enfin, la **lutte contre les pollutions**, qui rendent l'eau inutilisable est également primordiale. La finalisation des réseaux d'assainissement collectif a également été citée.

Il s'agit d'**optimiser les prélèvements dans les ressources naturelles** en développant la réutilisation de l'eau, notamment à travers le recyclage des eaux grises pour divers usages et la collecte de l'eau de pluie pour l'arrosage.

- **Mobiliser l'ensemble des acteurs pour faire évoluer leurs pratiques**

La stratégie évoquée repose sur plusieurs principes fondamentaux, parmi lesquels l'importance de **sensibiliser et d'impliquer tous les acteurs** - du tourisme à l'agriculture, en passant par l'industrie et les citoyens - dans la promotion de pratiques plus durables.

Parmi les exemples cités, cela inclut des initiatives telles que l'installation de toilettes sèches, l'utilisation des eaux de pluie, et la sélection de plantes moins gourmandes en eau. La création de piscines naturelles collectives est également suggérée comme alternative plus écologique aux piscines individuelles ou collectives. **L'adaptation des pratiques agricoles**, comme l'agriculture régénératrice ou l'agroforesterie, joue également un rôle essentiel dans cette démarche.

En somme, les participants suggèrent une **approche globale et intégrée pour la gestion de l'eau, combinant des changements techniques, financiers et comportementaux**, dans le but de **préserver cette ressource précieuse dans un contexte de plus en plus exigeant**.

- **Faire confiance aux territoires pour prendre soin de la ressource à leur échelle**

Les participants ont à nouveau souligné que l'accès à des données actualisées sur la **consommation des différents usagers** est essentiel. Cette démarche implique une compréhension approfondie de la ressource réellement disponible et mobilisable, afin d'adapter les volumes d'eau disponibles pour être utilisés aux besoins réels.

Une amélioration des **connaissances territoriales** est également nécessaire. Cela passe par une meilleure collecte et par la mobilisation des données spécifiques à chaque territoire. Reconnaître que chaque zone a ses propres caractéristiques et besoins en matière de gestion de l'eau est crucial.



©Francis Rey Département de la Drôme

Sur cette base, **redonner le pouvoir de décision aux acteurs locaux** est un point clé. Pour ces participants, cela permettrait une approche plus adaptée et plus efficace, étant donné que les défis liés à l'eau varient considérablement d'un territoire à l'autre.

Dans cet esprit, **adapter les réglementations** aux spécificités des différents territoires est une étape indispensable. Les politiques et règles en vigueur doivent être suffisamment souples pour tenir compte des particularités locales, tout en garantissant une gestion durable et équitable de la ressource en eau. Une approche territorialisée et fondée sur la connaissance approfondie du terrain est essentielle.

- **Sensibiliser et communiquer largement**

Il est crucial d'intervenir auprès de tous les usagers - industriels, citoyens, agriculteurs, collectivités, acteurs du tourisme - pour les **responsabiliser** et les **sensibiliser à une bonne gestion de l'eau et de sa ressource**.

Cette démarche vise à créer une **conscience collective**, mettant en avant l'importance de penser et **d'agir ensemble sur le long terme** pour favoriser une **utilisation raisonnée et raisonnable de l'eau**.

La sensibilisation doit porter sur la **préciosité de l'eau**, un bien souvent perçu comme acquis mais qui est en réalité une **ressource limitée et essentielle**. Il est aussi important de former les différents acteurs au cycle de l'eau, y compris des concepts tels que l'évapotranspiration et l'eau verte, pour une meilleure compréhension de la dynamique de cette ressource dans l'environnement.

Enfin, les participants insistent sur la nécessité de développer une **communication intelligente et efficace**, y compris au niveau national, sur l'utilisation raisonnée et raisonnable de l'eau. Une telle communication devrait non seulement **informer**, mais aussi **engager** activement les différentes parties prenantes dans la préservation de cette ressource vitale. En somme, une approche éducative et communicative globale est essentielle pour assurer une gestion durable et responsable de l'eau dans le territoire.

- **Accompagner au changement et le rendre acceptable pour les acteurs**

Plusieurs tables ont insisté sur l'importance **d'accompagner financièrement les acteurs aux changements nécessaires plutôt que de les contraindre**. Les enjeux nécessitent une volonté politique forte et de se donner les moyens de ces ambitions.

Le **financement des changements de pratiques** est un aspect crucial, qui nécessite des incitations et une valorisation pour encourager la transition vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Au-delà d'un caractère incitatif, il s'agit de lever des blocages financiers qui peuvent empêcher le changement chez certains acteurs.

Il s'agit également de rendre ces changements acceptables, d'exiger un effort équitable et de s'appuyer sur une communication efficace.

3) Les pistes d'action pour agir concrètement

Ce troisième temps d'échanges a permis au troisième et dernier groupe de proposer des actions à mettre en œuvre pour la préservation de la ressource en eau. Les objectifs des actions rejoignent les éléments identifiés par les groupes précédents mais en les déclinant en différents leviers d'action possibles.

- **Le renforcement du pouvoir d'agir des acteurs**

Les premiers leviers mis en avant visent à renforcer le pouvoir d'agir des acteurs pour la préservation de l'eau en leur donnant les moyens et outils pour intervenir de manière plus importante :

- **Le levier des territoires**

La mise en place de **projets de territoire pour la gestion de l'eau** (PTGE) doit permettre orchestrer les actions à mettre en place afin d'optimiser les consommations et la ressource, pour tous les usages et tous les besoins du département.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Mettre en place des PTGE dans tous les bassins du Département

○ Le levier de la connaissance et de l'accompagnement

Il apparaît comme majeur de mieux connaître les **volumes disponibles**, et la **dynamique de recharge** des nappes pour adapter et répartir au mieux selon les besoins en eau des différents usages sur le territoire. Cela s'appuierait sur des réseaux plus denses de piézomètres et de mesures de débits des cours d'eau ainsi que de microstations pour l'habitat.

En parallèle, les participants ont soulevé l'importance de faire un **état des lieux fin des pratiques vertueuses** (agricoles, industrielles, urbaines...) et de mettre en place un **accompagnement institutionnel** pour l'évolution des pratiques, et notamment à l'échelle individuelle ou de la parcelle. L'appui aux « petites communes » a également été cité concernant la performance de leur réseau d'eau potable et d'assainissement.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Réaliser un état des lieux des pratiques vertueuses pour les différents usages et les valoriser
- Accompagner de manière individualisée les acteurs à l'évolution des pratiques
- Améliorer la connaissance des réseaux d'AEP
- Améliorer la connaissance des nappes (volumes disponibles, recharge)

○ Le levier de l'investissement

Il s'agit de préserver, d'augmenter la ressource par des **investissements stratégiques adaptés**, tant pour le public que pour le privé via un **dispositif d'ingénierie** et une **task force**¹ sur l'eau.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Adopter un « Plan Marshall » de l'Eau avec un volet technico-économique
- Mettre en place des aides financières pour l'amélioration des réseaux d'AEP pour la revégétalisation et/ou la désimperméabilisation des centres-villes et des centres-bourgs

○ Le levier réglementaire

L'aspect **réglementaire** est fortement mis en avant, sur différents sujets : qualité de l'eau, stockage de l'eau et réutilisation des eaux usées, prélèvements, encadrement des projets pour permettre les innovations... Il doit être renforcé pour limiter les projets mal pensés, mal dimensionnés ou ne prenant pas en compte la question de l'eau.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Inventaire et réglementation accrue des forages domestiques
- Encadrement des projets de stockage des eaux de pluie
- Autorisation de la réutilisation des eaux usées traitées dans l'industrie agro-alimentaire

• La communication et les comportements

○ Le levier des comportements et de la communication

¹ Une *task force* est un groupe de travail temporaire qui a pour objectif principal de résoudre rapidement et efficacement des problèmes complexes ou urgents d'ordre stratégique

Les participants ont proposé la mise en place d'un véritable « plan Marshall du **changement comportemental** » pour la préservation de la ressource (« Sauvez la vie »). Il s'agit d'inciter à passer à l'action dans tous les gestes du quotidien. Cette action s'appuierait notamment sur un **plan de communication** dans les médias avec l'éducation nationale, la culture, le département, les sportifs, les prescripteurs étrangers.

En parallèle, il serait utile d'améliorer la **vulgarisation d'action**, notamment auprès des élus et des agriculteurs, montrant à voir des **exemples réussis démonstratifs** sur les avantages induits par les actions de préservation de la ressource en eau pour les milieux naturels, la biodiversité et donc de la vie.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Adopter un Plan Marshall de l'Eau avec un volet comportemental
- Mener des campagnes d'information sur les usages quotidiens

○ Le levier de la tarification

L'**augmentation du prix de l'eau** peut faire réfléchir sur les usages et permettre de réduire les volumes consommés. Un ECOWATT de l'eau pourrait être mis en place avec une tarification de l'eau à sa juste valeur dans une logique incitative (augmentation du prix de l'eau au-delà d'un seuil « normal » de consommation).

De même, une tarification préférentielle de l'eau pourrait être mise en place en contrepartie d'un service rendu à l'environnement, comme un effort pour la végétalisation. Le paiement pour services environnementaux (PSE) pourrait être étendu aux particuliers et aux industriels.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Augmenter le prix de l'eau
- Mettre en place une tarification incitative
- Mettre en œuvre un paiement pour services environnementaux étendu aux particuliers et industriels

• La limitation des prélèvements et l'optimisation de la gestion de l'eau

○ Le levier de l'infiltration et de la restauration du cycle de l'eau

Plusieurs solutions fondées sur la **désimperméabilisation des sols** et la **végétalisation** ont été proposées pour s'adapter au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur...) et pour accroître l'infiltration dans les territoires.

À une échelle plus large, transrégionale (bassins versants), un **travail sur le cycle de l'eau verte** est à mener pour renforcer l'évapotranspiration et créer des micros-climats locaux en jouant sur l'effet albédo (température, humidité).

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Mettre en place un programme de désimperméabilisation et de revégétalisation des centres urbains et des centres-bourgs
- Aménager le territoire de manière innovante par la végétalisation
- Créer un programme d'hydrologie régénérative

○ Le levier du stockage de l'eau dans le territoire

Pour préserver les usages, il s'agit de mieux réguler la disponibilité de l'eau en renforçant la capacité de stockage dans le territoire et le débit des cours d'eau. Ce **stockage peut être naturel** en améliorant

l'infiltration de l'eau ou encore en renforçant les zones humides mais aussi **artificiel**. Une attention particulière est à porter aux territoires où la pénurie est la plus forte.

De même, favoriser l'installation de **cuve de récupération d'eau pluviale**, permettrait d'économiser l'eau potable en tendant à rendre des habitations partiellement autonomes et économes. Dans les dossiers de rénovation énergétique intégré, il est évoqué l'intégration d'un volet plomberie, et la création d'un DPE de l'eau.

De même, l'important réseau de **canaux d'irrigation** existants pourrait être davantage mis en avant pour ralentir son écoulement et étendre sa disponibilité. Il s'agit de maintenir ces infrastructures et de les gérer intelligemment au regard de cet objectif.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Créer un programme de stockage de l'eau dans le territoire
- Élaborer un schéma d'aménagement de stockage des eaux de pluie
- Installer des cuves de récupération d'eau pluviale dans les habitations
- Faire l'inventaire, l'entretien et la gestion des canaux

○ Le levier de l'optimisation des volumes prélevés : fuites et réutilisation des eaux usées traitées

Comme mentionné précédemment, les communes devraient selon les participants **améliorer leur connaissance des réseaux d'alimentation** en eau potable afin de **réduire les fuites**.

En parallèle, autoriser la **réutilisation** des eaux usées dans les industries agroalimentaires et les activités industrielles, notamment en période de sécheresse, permettrait de pérenniser ces activités.

○ Le levier de la qualité de l'eau et de la biodiversité

Pour garantir **la santé des populations**, une eau sans pesticides, sans nitrates, sans bactéries est souhaitable. Pour cela, il faudrait revoir la **réglementation** et encourager les efforts de diminution de **l'usage de produits phytosanitaires** dans l'agriculture. Il serait utile également d'améliorer le **suivi des polluants** (ex : PFAS) et de poursuivre la recherche de solution alternative à l'utilisation de ces derniers.

Les pouvoirs publics doivent mettre en œuvre progressivement une régulation plus exigeante pour protéger les Aires d'Alimentation et de Captage en accompagnant le monde agricole et les industriels par des aides financières et techniques.

Il s'agit ici de mettre en lumière les **gains et les services rendus par la biodiversité** au regard de la place laissée à l'eau et à l'occupation du sol, depuis la forêt jusqu'à la voirie bitumée. Cette action de recherche pourrait être expérimentée sur un **site pilote** pour lequel des indicateurs précis seraient mis en place.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Mettre en place des mesures en faveur de la qualité de l'eau
- Créer des sites pilotes pour mesurer les effets de la biodiversité

De manière transversale à l'ensemble de ces actions, il peut être pointé que les participants ont fortement souligné l'importance d'une **volonté politique forte** ainsi que des **moyens financiers et humains** à la hauteur des enjeux. L'investissement de tous les acteurs, avec une compréhension partagée de l'intérêt des actions menées, est également une condition majeure.

Atelier B. Accompagnons l'économie du territoire face au manque d'eau

Agriculture, industries, tourisme... l'eau est nécessaire à de nombreuses activités économiques qui contribuent à faire vivre le territoire. Si leur modèle de développement économique est basé sur une ressource en eau « illimitée », il se confronte aujourd'hui à la raréfaction de la ressource, qui questionne le nécessaire arbitrage à faire entre sobriété des usages et évolution du modèle de développement.



Pour nourrir les réflexions des participants, deux témoins-inspirants issus de secteurs économiques divers sont intervenus :

- **Cynthia Kieffer et Jean-Christophe Poncet** (Les vergers Boiron) ont présenté le plan de sobriété hydrique mis en œuvre par leur entreprise
- **Gaëtan AUBERT**, agriculteur, a présenté la méthode d'agriculture de conservation des sols, qu'il applique lui-même sur ces parcelles

Leurs interventions sont résumées dans des fiches synthèses remises aux participants.

1) Les préoccupations et enjeux des acteurs du territoire concernant la ressource en eau et l'activité économique

Ce premier temps d'échanges a permis à un premier groupe de pointer les grands enjeux qu'ils identifient sur l'accompagnement des acteurs économiques face au manque d'eau.

- **Un enjeu de préservation des filières et d'adaptation de leurs pratiques et modèles pour une économie durable**

La ressource en eau a un impact significatif sur les activités économiques du territoire, et réciproquement. Les participants ont ainsi pointé la nécessité de **concilier préservation des filières et adaptation des pratiques face au changement climatique**, tout en intégrant la difficile question de la **rentabilité**.

○ L'agriculture

Avant toute chose, il existe un **besoin urgent de connaissance sur la filière** de la production à la consommation. Cela doit inviter les acteurs à se questionner sur le **type d'agriculture et de production qu'ils souhaitent à l'avenir**, pour répondre aux besoins de tous.



Ainsi, le **maintien des filières agricoles en place et de leurs diversités** doit se conjuguer à la nécessité pressante **d'ajuster les pratiques agricoles** (hydrologie régénérative, optimisation de l'irrigation, réparation des fuites) et les **types de cultures** en réponse au changement climatique, et donc à la raréfaction de la ressource. Toutefois, des préoccupations concernant les **risques** liés à l'adoption de nouvelles cultures et aux ravages par des parasites non maîtrisés ont émergé des échanges.

In fine, les acteurs estiment important de **préserver la diversité agricole tout en optimisant le système de production et ses techniques**.

○ Le tourisme

Le secteur du tourisme occupe une part importante du développement économique du territoire. En effet, la Drôme est un département attractif, où les visiteurs affluent notamment pendant la période estivale. Néanmoins, il apparaît important de souligner que le secteur est gourmand en eau et que la consommation des touristes est bien supérieure à celle des résidents : ils consomment en deux mois ce que consomment les résidents en 1 an.

Selon les participants, il ne s'agit donc pas de diminuer les capacités d'accueil touristique, mais bien de placer l'accent sur :

- la **responsabilisation de la filière, mais également des visiteurs** ;
- Enclencher des mécanismes de **régulation de la consommation d'eau des touristes**, par exemple par l'installation de compteurs pour mesurer leur consommation réelle.

○ L'industrie

Plusieurs principes-clés doivent permettre d'aiguiller le secteur de l'industrie vers une **gestion raisonnable et raisonnée de l'eau** :

- l'intégration systématique de la ressource en eau dans chaque projet de développement,
- l'optimisation de la consommation en eau et la recherche de réduction des besoins,
- l'appui sur l'innovation et les changements techniques, etc.

Pour ce faire, les participants ont cité des outils et ressources disponibles : l'élaboration de plans de sobriété, la révision des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), etc.

Toutefois, une attention particulière doit être portée au maintien de leur **compétitivité** en prenant en compte ces changements.

● Un enjeu de répartition des usages grâce à une gouvernance éclairée

L'exploration du thème de la gouvernance de l'eau a mis en lumière l'équilibre nécessaire à trouver pour assurer une **répartition équitable entre les différents usages**.

Un consensus s'est formé autour de l'importance d'une **gestion multi-acteurs**, favorisant la **collaboration** et le travail collectif au sein d'un **système partagé**.

Cette transition vers une approche collective a été soulignée pour répondre aux **préoccupations variées des** :

- **territoires** grâce à un diagnostic mettant en évidence leurs **besoins** et la **ressource disponible**. Certains territoires drômois sont identifiés comme plus vulnérables, nécessitant des stratégies spécifiques pour pallier ces disparités spatiales
- **acteurs**. La gouvernance partagée doit faciliter **l'arbitrage de l'attribution des volumes annuels aux agriculteurs, industriels et services d'eau**. Les discussions ont mis en avant la nécessité de trouver des **mécanismes de répartition** qui tiennent compte de ces différences tout en garantissant une utilisation équitable et raisonnée de la ressource en eau.

Ainsi, la gouvernance de l'eau est considérée comme un défi complexe, exigeant une approche collective et une **attention particulière aux spécificités territoriales et aux besoins divergents entre secteurs**, pour répondre un **usage durable de la ressource en eau**.

• Un enjeu d'accompagnement des acteurs du territoire

L'accompagnement au changement constitue une facette importante de cet enjeu. Il vise à **faire évoluer les comportements de tous les acteurs**, y compris les élus, vers des **pratiques plus responsables**.

Il s'agit aussi d'accompagner tous les acteurs du territoire, et de fournir un soutien spécifique aux entreprises et aux agriculteurs, combinant des :

- **conseils pratiques** pour tendre vers un système plus sobre en eau : accompagner les agriculteurs et les industriels dans l'adoption de **méthodes** plus efficaces, tout en explorant les moyens concrets à mettre en œuvre pour **réduire la consommation d'eau**.
- **incitations et aides financières** : des moyens financiers pour **améliorer les réseaux** ont été suggérés comme un levier efficace pour réduire les pertes d'eau et optimiser l'efficacité des systèmes.

• Un enjeu de communication et de sensibilisation de tous les acteurs du territoire

Aujourd'hui, il existe une nécessité pour les acteurs d'avoir accès à une **compréhension détaillée de toutes les consommations du territoire**, y compris un état des lieux spécifique sur la consommation d'eau des acteurs économiques. Pour répondre à cette exigence, des moyens sont à déployer pour améliorer la connaissance à plusieurs niveaux. Cela englobe la ressource en eau du territoire, les prélèvements réalisés par les différents acteurs du territoire, mais également sa propre consommation.

Une fois ce diagnostic posé, la **sensibilisation** de l'ensemble des parties prenantes **aux usages de l'eau** et à la consommation raisonnée émerge comme une priorité incontournable. Cette démarche concerne divers acteurs tels que les **acteurs économiques** (entreprises, acteurs du tourisme, agriculteurs), **les citoyens, élus et touristes**.

Une **approche de communication massive et efficace** a été suggérée, prenant inspiration d'un exemple concret tel que "les antibiotiques, ce n'est pas automatique", adapté au contexte de l'eau. La nécessité de clarifier et de vulgariser la réglementation, en particulier en période de restrictions liées à la sécheresse, a également été soulevée.

Du côté du **tourisme**, l'accent a été mis sur la nécessité d'accompagner ce secteur face à la raréfaction de l'eau par le biais d'informations. Cette approche vise à sensibiliser et guider les acteurs du tourisme dans l'utilisation responsable de la ressource hydrique.

• Un enjeu de réutilisation et recyclage de l'eau

Pour une gestion durable de la ressource, une idée centrale est ressortie dans la **généralisation de la réutilisation des eaux usées dans les industries ou dans les logements domestiques**, et l'évolution de la réglementation des eaux grises pour accompagner cette évolution.

En parallèle, la **récupération des eaux pluviales** pour divers usages, qu'ils soient domestiques, agricoles, ou industriels, a été abordée par plusieurs participants. Plusieurs propositions ont été avancées en ce sens, suggérant d'imposer, par exemple, aux constructions de toitures de grandes surfaces, la récupération des eaux pluviales, avec une intégration pérenne de cette pratique dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), ou encore l'alimentation des toilettes avec les eaux pluviales récupérées.

Cependant, une vigilance accrue sur la **qualité de l'eau** en cas de réutilisation a été soulignée, il s'agit de mener une véritable réflexion sur les usages qui ne nécessitent pas d'eau potable.

Cette considération met en lumière la nécessité d'une approche équilibrée, combinant les avantages du recyclage de l'eau avec la garantie de sa qualité pour assurer une utilisation sûre et durable de cette ressource.

- **Un enjeu de maintien de l'équilibre hydrique, entre infiltration et stockage de l'eau**

Les participants ont exploré les moyens de **maximiser la capacité d'infiltration naturelle de l'eau tout en mettant en place des solutions de stockage** pour assurer une **gestion équilibrée de cette ressource vitale**.

Selon eux, maintenir voire augmenter la capacité d'infiltration est crucial pour assurer une **recharge adéquate des ressources en eau souterraines**. Cela peut inclure des pratiques visant à préserver les sols et à minimiser les surfaces imperméables, permettant ainsi à l'eau de s'infiltrer naturellement dans le sol.

D'autre part, il s'agit d'**optimiser le stockage de l'eau** pendant les périodes où l'approvisionnement en eau est abondant (pluviométrie variable), pour une utilisation ultérieure pendant les périodes plus sèches. Dans le domaine agricole, l'enjeu peut résider dans la recherche de disponibilité foncière pour la mise en place de réserves permettant le stockage de l'eau en dehors des périodes d'étiage avec la création de retenues collinaires, nécessitant une vigilance accrue dans leurs gestions.

Enfin, les restrictions liées à l'irrigation avec des forages individuels ont été identifiées comme un défi, suggérant le stockage de l'eau de ruissellement comme une solution adaptée.

- **Un enjeu de préservation de l'écosystème, de la biodiversité et des rivières**

Les participants ont souligné l'importance de **préserver la nature et les paysages, notamment les zones humides**, pour **maintenir la santé globale de l'écosystème local**, incluant les **sols, les rivières**, etc.

Au sujet des rivières, une réflexion a émergé sur la nécessité de **réexaminer les modèles et débits de référence** établis dans les années 1990. Les participants ont mis en avant l'importance cruciale d'ajuster ces références à la réalité actuelle, tenant compte des changements climatiques et des dérèglements survenus depuis lors, ainsi que des projets territoriaux tels que les EPR. Des questions se sont posées sur les actions à entreprendre en cas de **baisse du débit, son impact** potentiel sur la quantité d'eau délivrée en aval, et la qualité de l'eau, suscitant ainsi une réflexion approfondie sur les mesures à prendre pour assurer un équilibre optimal, par une solidarité amont-aval et une gouvernance adaptée.

Dans ce contexte, les participants ont soulevé des interrogations sur les solutions à mettre en œuvre concernant **l'alimentation des plans d'eau (non-dérivés) par les rivières**.

2) Les priorités esquissées pour l'avenir de l'Eau dans la Drôme

Ce deuxième temps d'échanges a permis à un second groupe de pointer leurs priorités en matière de gestion de la ressource par les acteurs économiques.

- **Sensibiliser, former et améliorer la connaissance des enjeux liés à l'eau**

Il est crucial d'**informer, de sensibiliser et de communiquer efficacement auprès de tous les usagers pour mobiliser autour des solutions** (techniques, pratiques, matérielles) **et des accompagnements spécifiques à mettre en œuvre dans chaque secteur** (sensibilisation et

formations par exemple). Une coopération étroite entre les différents acteurs économiques est alors nécessaire.

Pour cela, des outils devront être développés pour favoriser la connaissance des :

- **Consommations**, par le développement de la télémessure pour mieux connaître et gérer les consommations d'eau.
- **Données, des ressources disponibles et des besoins**, indispensables pour définir les usages prioritaires en termes de qualité et de quantité d'eau.

• Utiliser l'eau avec sobriété

Les participants ont mis en avant **la sobriété et l'optimisation de la consommation d'eau** dans tous les secteurs de l'économie drômoise : industrie, agriculture, tourisme, ainsi que chez les consommateurs individuels. L'eau potable ne devrait être utilisée que lorsque cela est strictement nécessaire.

La redécouverte et l'application de **pratiques traditionnelles** ainsi que **l'intégration de principes de sobriété** dès la conception des projets vont dans ce sens. Les participants ont ainsi proposé que chaque entreprise élabore un **plan de sobriété spécifique** adapté à ses activités, ou encore qu'ils puissent développer des systèmes en circuit fermé dans l'industrie pour **réduire la consommation d'eau et favoriser sa réutilisation**.

L'ensemble de ces propositions s'étend à la réduction des fuites dans les réseaux d'eau existants, pour réduire les pertes et optimiser l'utilisation de cette ressource vitale.

• Stocker et conserver l'eau

Les participants ont pointé à plusieurs reprises l'urgence en matière **d'infiltration de l'eau dans les sols (milieux ruraux ou urbains) et la recherche de solutions de stockage** adaptées à chaque territoire.

- L'une des stratégies suggérées est la **désimperméabilisation des sols**, accompagnée de la replantation d'arbres, de haies et de mesures pour ralentir le débit de l'eau. Cela inclut également la révision de la structure parcellaire, pour une gestion plus efficace de l'eau.
- Le choix d'**essences de plantes et leurs usages adaptés** doivent aussi contribuer à une gestion plus efficace de l'eau, tout en améliorant la qualité de vie et la résilience environnementale des espaces urbains.
- Une autre concerne le **stockage de l'eau**. Le principe de **solidarité** est mis en avant, avec l'idée de **sécuriser et mailler les zones humides** tout en **multipliant les recharges de nappe** pour une gestion durable de l'eau. Il est suggéré de stocker l'eau durant la période hivernale (l'eau de ruissellement et de pluie en l'absence de nappe phréatique). En montagne, cela passe par la création de petites ou moyennes retenues d'eau collinaires.

• Ajuster le modèle économique pour un meilleur équilibre

Selon les participants, un compromis doit être trouvé entre **maintien d'une activité économique viable** et la **gestion responsable de l'eau**. Il est suggéré de privilégier certaines activités économiques moins consommatrices d'eau, au détriment d'autres, pour **réorienter l'économie vers des secteurs plus durables**. Cela passe par :

- **Les rencontres et collaborations** entre différents acteurs économiques, comme ceux de l'agriculture, du tourisme et du logement, pour **optimiser conjointement l'utilisation de l'eau et favoriser des compromis entre les différents usages**.
- **L'accompagnement des changements de modèle économique** à une échelle **hyper locale**, en fonction de la disponibilité de la **ressource en eau**. Cela est particulièrement pertinent pour le **secteur du tourisme**, qui doit s'adapter à la **disponibilité fluctuante de l'eau**.

En parallèle, il sera important de définir clairement les **usages prioritaires de l'eau**, pour assurer une gestion efficace et équitable de la ressource. Cette démarche pourrait impliquer des décisions stratégiques quant à l'allocation de l'eau entre les différents secteurs économiques, en tenant compte de l'impact global sur le territoire et ses habitants.

○ Adapter les pratiques agricoles

L'adaptation des pratiques agricoles dans la Drôme est cruciale pour répondre au défi du manque d'eau. Il s'agit de **modifier les systèmes agricoles** pour mieux conserver l'eau. Cela inclut des pratiques telles que la gestion optimisée du sol, les couverts végétaux, l'agroforesterie et la plantation massive de haies. Ces méthodes aideraient à retenir davantage d'eau dans le sol.

Il est également important de **réduire le gaspillage d'eau** et d'envisager un **changement dans les types de cultures**. La **formation** des agriculteurs devra être adaptée pour **les sensibiliser et les équiper** face à ces enjeux actuels.

En mettant l'accent sur des pratiques agricoles préservant la ressource en eau, la Drôme pourra non seulement répondre aux défis actuels liés au manque d'eau, mais aussi **renforcer la durabilité de son secteur agricole pour l'avenir**.

○ Évoluer vers des process industriels plus efficaces

Travailler sur les processus industriels est essentiel pour optimiser la consommation d'eau. Pour cela, les participants estiment nécessaires la recherche et l'adoption de **solutions innovantes**, qu'elles soient techniques, pratiques ou matérielles, afin de s'adapter efficacement au manque d'eau.

Cela implique de repenser les **méthodes de production** pour qu'elles soient non seulement **moins gourmandes en eau**, mais aussi **plus performantes** en termes de rendements.

Une telle démarche permettra non seulement de réduire l'impact sur les ressources en eau de la région, mais aussi **d'améliorer la compétitivité et la résilience des industries locales**.

○ Agir dans le secteur du tourisme

Il apparaît aujourd'hui crucial d'encourager et de favoriser un **modèle de tourisme raisonné**. Cela implique de promouvoir un **tourisme qui respecte et préserve les ressources naturelles**, notamment l'eau, tout en valorisant les attraits du territoire.

Le développement d'un tourisme durable en Drôme peut inclure des initiatives telles que l'utilisation de systèmes d'économie d'eau dans les hôtels et les lieux de séjour, l'encouragement des touristes à adopter des comportements respectueux de l'environnement, et la mise en place de politiques de gestion de l'eau efficaces dans les zones touristiques.

En parallèle, une action importante consistera à **sensibiliser les propriétaires de résidences secondaires** sur l'importance de la préservation de l'eau, les encourager à adopter des pratiques économes en eau et à mesurer les consommations de leurs locataires saisonniers s'ils en ont.

- Adapter les réglementations et les financements

Assouplir certaines normes pour permettre une utilisation plus efficace et plus étendue de l'eau traitée et identifier les blocages réglementaires actuels, pour prendre des décisions rapides et efficaces renforcerait l'**innovation**. Des **expériences pilotes** au niveau local pourraient servir de modèles pour des **solutions innovantes et adaptées** à la réalité spécifique du territoire.

En parallèle, les participants jugent essentiel **d'orienter les financements** vers l'innovation de secteurs d'activités et de **valoriser les initiatives** qui contribuent à une meilleure gestion de l'eau.

3) Les pistes d'action pour agir concrètement

Ce troisième temps d'échanges a permis à un troisième et dernier groupe de proposer des actions à mettre en œuvre pour une meilleure gestion de l'eau par les acteurs économiques, intégrant la nécessaire gestion de la ressource.

- Le levier de la connaissance du territoire

L'objectif d'un diagnostic approfondi serait d'établir les **besoins spécifiques et la disponibilité de la ressource** sur le territoire, permettant d'aboutir à des solutions et in fine, un **équilibre de répartition de la ressource en eau entre usagers**.

Sur la base de ce diagnostic, et par le biais d'une **coopération territorialisée entre acteurs**, il s'agirait de trouver des **mécanismes d'entraide** et des actions pour réaliser des économies, préserver l'eau en optimisant sa consommation.



©Francis Rey Département de la Drôme

Toutefois, la réalisation de ce diagnostic nécessite non seulement l'appui de l'État, mais également des moyens humains conséquents, pour la mise en œuvre et la gestion de ce processus de production de connaissances sur le territoire.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Réaliser un diagnostic global des usages de l'eau pour rechercher des solutions adaptées à l'échelle du territoire

- Le levier de l'accompagnement au changement de pratiques

- Soutenir la transition agricole pour une gestion durable de l'eau

Cette démarche centrée sur la transition vise à **adapter les pratiques agricoles aux défis du changement climatique et à la rareté de la ressource en eau**.

De nombreux groupes ont proposé des actions visant à **accompagner les changements de pratiques agricoles**, dans l'objectif de renforcer la **résilience** des agriculteurs face au changement climatique (qualité des sols, cultures saines, rendements économiques), tout en agissant en faveur de la **préservation quantitative et qualitative** de l'eau (économies d'eau, infiltration de l'eau, corridors écologiques...).

Parmi les exemples de bonnes pratiques à expérimenter ou généraliser :

- la création de **fermes expérimentales « showroom »** (dans des zones de stress hydrique)
- la promotion des méthodes de **régénération des sols**, visant à préserver la ressource en diminuant les intrants et l'irrigation
- le **stockage de l'eau** pour l'irrigation des cultures en période d'étiage et soulager les prélèvements dans les cours d'eau et dans la nappe
- etc.

Cet accompagnement passe par des campagnes d'information, de l'aide technique et financière pour la R&D, de l'accompagnement personnalisé, des aides au changement de pratiques, de la formation, la mise en place d'obligations réglementaires suivies de contrôle...

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Promouvoir la transition agricole
- Adapter les pratiques agricoles face au changement climatique et à la raréfaction de l'eau
- Accompagner au changement de pratiques agricoles
- Ferme expérimentale showroom
- Stocker l'eau pour l'irrigation
- Promouvoir la régénération des sols

○ Accélérer les innovations techniques pour les acteurs industriels

Une action a promu la nécessité **d'accompagner techniquement et financièrement** (par appel à projet) les **entreprises au changement de pratiques industrielles** pour plus de **sobriété**. Cet accompagnement devra être ciblé, adapté aux besoins des entreprises et du territoire, et pourra se déployer à travers des réflexions collaboratives et des réseaux d'innovation, à l'échelle du bassin versant.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Mettre en œuvre un accompagnement technique des entreprises

○ Provoquer une prise de conscience auprès du secteur touristique et des visiteurs

Les participants ont évoqué l'accompagnement du secteur touristique dans l'adoption de pratiques plus durables pour la préservation de la ressource en eau. La priorité est de **limiter la surconsommation d'eau par les touristes**, en particulier pendant les périodes estivales. Pour atteindre cet objectif, des actions ont été envisagées, notamment la sensibilisation des visiteurs quant à leur utilisation de la ressource, l'installation de compteurs d'eau pour les douches collectives, la promotion des toilettes sèches, et l'utilisation d'eau de pluie ou d'eau grise pour les toilettes (cela inclut des efforts des hébergeurs touristiques et des distributeurs d'eau).

Il a également été proposé **d'augmenter la tarification de l'eau pendant l'été**, pour une incidence plus marquée sur les résidences secondaires que sur les résidences principales.

La mise en œuvre de ces actions nécessiterait un co-financement pour les installations, ainsi que pour la communication visant à sensibiliser les acteurs du tourisme et les visiteurs aux enjeux liés à l'eau dans la Drôme.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Limiter la surconsommation d'eau des touristes

• Le levier du recyclage et de la réutilisation de l'eau

Ce levier se concentre sur l'**utilisation judicieuse de la ressource en eau**, et l'adoption de pratiques plus durables et responsables.

L'approche consiste à encourager voire obliger le **recyclage de l'eau**, sa **réutilisation** (notamment pour des usages qui ne requièrent pas une eau potable), et à revaloriser les **eaux grises** en optimisant leur utilisation sur plusieurs cycles.

Cette mesure cible divers secteurs tels que l'industrie chimique, nucléaire, le nettoyage des véhicules, et l'agroalimentaire, etc. Si ces modalités précises de mise en œuvre peuvent être discutées, l'action nécessite une adaptation des processus industriels, et la mise en place d'une nouvelle réglementation.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Rendre obligatoire le recyclage de l'eau
- Réutiliser les eaux grises

• Le levier de la perméabilité des sols

Il s'agit ici d'engager un repaysage des villes et campagnes et une réappropriation de la gestion des sols en **généralisant la gestion de l'eau, afin de permettre une infiltration au plus près** (par exemple les eaux pluviales issues des réseaux routiers).

En favorisant ces changements, l'objectif est de **renouer avec un cycle naturel harmonieux**.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Repaysager les villes et campagnes
- Accompagnement technique des entreprises
- Réfléchir au devenir des eaux pluviales issues des réseaux routiers

• Le levier de l'amélioration des rendements du réseau d'eau potable

L'idée avancée par les participants est de **prélever uniquement la quantité nécessaire aux besoins de chacun**, préservant ainsi au maximum la ressource naturelle. Cela doit permettre à la fois de réaliser des **économies d'eau substantielles**, tout en **limitant le gaspillage**, le tout dans une perspective de **gestion plus efficiente de la ressource**.

Le succès de cette action repose sur une évaluation approfondie de l'état actuel du réseau, permettant d'identifier précisément les **lieux d'intervention prioritaires**.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Améliorer les rendements du réseau d'eau potable

• Le levier de la protection des zones de protection de captage

L'un des moyens abordés par les participants pour préserver la qualité de l'eau est la **sanctuarisation des périmètres de protection de captage**. Pour rappel, une zone de protection de captage vise à

assurer la protection de la ressource en eau, vis-à-vis des pollutions de nature à rendre l'eau impropre à la consommation.

La réussite de cette mesure dépend d'un engagement politique solide, pour ne pas autoriser le développement de zones économiques dans des périmètres de captage. De plus, le choix des entreprises opérant dans ces zones et le respect d'une charte sont des éléments indispensables pour garantir l'efficacité de cette sanctuarisation des périmètres de protection.

Cela nécessite également la mise en place de Plans de Sauvegarde de l'Eau (PSE), ou encore la signature de conventions.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- **Sanctuariser les périmètres de protection des captages d'eau potable**

Atelier C. Aménageons nos territoires en fonction de la ressource en eau

La disponibilité de l'eau va se raréfier, elle va devenir un **élément de plus en plus dimensionnant des projets d'aménagement du territoire**. C'est une nouvelle réalité à laquelle nos territoires doivent s'adapter. Cet atelier a pour objectif de faire dialoguer les acteurs de l'aménagement et les acteurs du monde de l'eau sur ces enjeux.

Ont ainsi été abordés la question de la **prise en compte de la ressource en eau comme élément central des projets de territoire et des documents de planification**, des **besoins d'études et de connaissance** de la ressource en eau ou encore définir une **gouvernance territoriale** pour faciliter la prise en compte des enjeux de la ressource en eau en amont des projets d'aménagement. Des propositions ont été faites pour des actions de sobriété, du stockage de l'eau, une désimperméabilisation des sols inscrite dans les PLU/PLUi. **L'information et la sensibilisation du grand public et des acteurs est attendue, en complément d'une tarification incitative.**



Une témoin-inspirante a permis d'éclairer les participants sur ce sujet :

- **Murielle PEZET-KUHN** (Agence d'urbanisme de Grenoble) a présenté l'articulation entre documents d'urbanisme et préservation de la ressource en eau

Son intervention est résumée dans une fiche synthèse remise aux participants.

1) Les préoccupations et enjeux des acteurs du territoire au sujet de l'aménagement du territoire et des enjeux de l'eau

Ce premier temps d'échanges a permis à un premier groupe de pointer les grands enjeux qu'ils identifient sur l'articulation entre documents d'urbanisme et préservation de la ressource en eau.

- **Un enjeu de connaissance du territoire**
 - **Un diagnostic de la ressource en eau**

Une **meilleure connaissance des ressources en eau** (origine) et des **prélèvements** (quantité) permettrait un changement de pratiques des acteurs du territoire. Cette analyse servirait à nourrir et renforcer l'analyse de la bonne adéquation entre développement territorial et ressource en eau en amont des projets et à la bonne échelle territoriale (planification de l'urbanisme). En parallèle, les **forages privés**² doivent être mieux connus, afin de mettre « tout le monde sur le même pied d'égalité ».



©Francis Rey Département de la Drôme

- **L'interconnaissance entre acteurs pour favoriser la coopération et le maillage de la ressource en eau**

Les participants estiment que la **connaissance mutuelle entre les acteurs économiques, les communes et les acteurs politiques** doit être améliorée, ainsi que leur bilan de consommation. En ce sens, ils ont également soulevé l'importance d'une **meilleure compréhension des différents acteurs**

² Un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à usage domestique (puits et forage) doit obligatoirement être déclaré en mairie au moins 1 mois avant le début des travaux. Vous devez remplir un formulaire de déclaration d'ouvrage. Source service-public.fr

institutionnels dans le domaine de l'eau (rôles et articulations), en produisant par exemple un organigramme.

- **Un enjeu législatif autour de l'eau**

L'enjeu législatif a d'ores et déjà fait apparaître un certain nombre de propositions de la part des participants :

- Les **exigences légales et réglementaires**, qui sont à renforcer sur les acteurs économiques et individuels, par exemple la réglementation lors de l'installation d'un nouvel acteur économique ;
- **L'évolution de la loi** pour un **accès sans réserve aux réseaux d'eau** (servitudes permanentes) ;
- Le **contrôle des obligations** comme les arrêtés sécheresse ou les forages non déclarés.

- **Un enjeu de partage de la ressource en eau**

Une **conciliation des usages entre les besoins et la demande en eau** des usagers est nécessaire pour une optimisation de la ressource. Pour ce faire, il faut tenir compte de la **temporalité des usages** et de la **disponibilité des ressources**.

- **Un enjeu de sobriété aussi bien pour les particuliers, les collectivités et les acteurs locaux**

Plusieurs propositions ont émergé des participants afin de maximiser la sobriété des usages :

- **Sensibiliser tous les acteurs à la sobriété**
- **Adapter les pratiques** : un bon rendement d'alimentation d'eaux pluviales, une irrigation optimisée, etc.
- Privilégier des **formes d'habitat plus économes** (habitat groupé ? système de recyclage...)
- **Limiter la surface des piscines** dans le PLU (modification), et prévoir à l'échelle de la collectivité une piscine collective et/ou des îlots de fraîcheur (stockage et végétal).
- **Rechercher les fuites sur les réseaux** et les traiter rapidement

- **Un enjeu de réglementation de l'usage de l'eau et de sobriété à travers le PLU ou le PLU**

Plusieurs participants souhaitent **intégrer les enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme** et **associer les acteurs de l'eau à l'élaboration de ces documents** :

- En proposant une répartition des contraintes eau dans chaque zone du PLU ;
- En **préservant les espaces agricoles, naturels et forestiers** dans les documents d'urbanisme (dédier des espaces de sécurité alimentaire avec accès à l'eau) au regard de l'**urbanisation croissante des terres agricoles** (irriguées ou non) ;
- En accentuant l'adéquation du **développement urbain avec la ressource en eau disponible** et en modelant les politiques d'aménagement en fonction du territoire ;
- En interdisant les délivrances de **permis de construire** en cas de ressource limitée.

Certains participants s'interrogent à ce propos sur les interdictions de construire dans le cadre d'obligations de construire, notamment des logements sociaux.

Enfin, la **prise en compte des réseaux d'irrigation dans les PLU, SID** (Syndicat d'Irrigation Drômois) ou **Association Syndicale Autorisée (ASA)** est souhaitée. Cela doit être vu avec les Personnes Publiques Associées (P.P.A).

- **Un enjeu de réutilisation des eaux pluviales ou usées**

De bonnes pratiques doivent être réfléchies pour retenir l'eau à l'échelle du territoire. La **réutilisation des eaux pluviales et grises** doit être permise et facilitée dans l'**habitat**, dans les stations d'épuration ou dans une boucle fermée pour l'industrie. Le **choix du traitement (ou de la valorisation) des eaux grises et vannes** est à réaliser comme les exemples en Israël ou en Espagne le démontrent.

La récupération de l'eau de pluie doit être favorisée pour l'habitat, en mettant un arrêt au « tout tuyau » et en infiltrant les eaux pluviales. Les collectivités se doivent d'être exemplaires pour récupérer l'eau de pluie, stocker et réutiliser les eaux usées (voirie, etc.).

- **Un enjeu de désimperméabilisation des sols, d'infiltration et de stockage de l'eau**

Les participants ont pointé la **désimperméabilisation des sols** (retenir l'eau dans les sols, favoriser son infiltration) afin de favoriser la **recharge des nappes phréatiques**. Plusieurs propositions sont faites en ce sens :

- **Préserver toutes les zones perméables possibles** pour infiltrer au maximum les eaux pluviales ;
- Pour le foncier des zones artisanales, **mutualiser les espaces verts autour des bâtiments**. Les bâtiments sont à resserrer et à optimiser pour retirer les espaces vides ;
- **Développer des espaces verts dans les villes**, tandis que les parkings doivent tendre à être perméables ;
- **Aménager les paysages** du territoire de sorte à **restaurer la nature**.
- Construire des **ouvrages "type castor"** sur les rivières pour **ralentir le débit et permettre l'infiltration de l'eau dans les berges et les parcelles** ;
- **Préserver le foncier agricole** en prévision des baisses de rendement d'eau ;
- **Favoriser la récupération d'eau de pluie, le stockage et la réutilisation des eaux usées pour tous les usages** ;
- **Obliger le stockage d'eau à la parcelle**.



©Francis Rey Département de la Drôme

Cela induisant une modification du PLU ou des PLUi.

S'agissant de l'**urbanisation**, il est proposé de prévoir des **bassins de rétention plus grands et plus infiltrant**.

Enfin, pour le **maintien du débit des cours d'eau**, un groupe propose de créer des petits barrages collinaires pour constituer des volumes en période d'étiage. Enfin, d'autres s'interrogent sur le **stockage des eaux d'un bassin versant**, et la possibilité de l'articuler avec une planification des usages partagés.

- **Un enjeu en rapport avec le choix des essences végétales**

Plusieurs participants ont indiqué le **besoin de végétaux résilients à la sécheresse** dans les espaces verts. Pour les plantations d'arbres, il faut anticiper le changement climatique en privilégiant des essences du bassin méditerranéen.

- **Un enjeu de financement mais aussi de tarification de l'eau**

La **question des financements** est posée au sujet du recyclage de l'eau, de la rénovation des réseaux et des investissements vertueux.

Par ailleurs, un groupe propose une **tarification progressive** afin de différencier les consommations selon ses usages d'eau.

2) Les priorités esquissées pour l'avenir de l'Eau dans la Drôme

Ce deuxième temps d'échanges a permis à un second groupe de pointer leurs priorités en matière d'articulation entre documents d'urbanisme et préservation de la ressource en eau.

- **Connaître la ressource en eau disponible**

L'enjeu pour aménager le territoire de demain est de favoriser la connaissance :

- De la **ressource en eau disponible**, qu'elle soit **en surface ou en sous-sol**,
 - Des **consommations de chacun**, à identifier finement et à partager,
 - Des **enjeux agricoles et naturels du territoire**, avant de réfléchir au développement urbain et à sa planification.
- **Préserver la ressource en eau et prendre en compte la ressource disponible à travers les documents d'urbanisme et de planification, et les projets d'aménagement novateurs**

Selon les participants, il est nécessaire de **trouver la bonne échelle de préservation et de gestion de l'eau** au-delà de l'échelle communale.

A court terme, les participants préconisent d'intégrer des **aménagements ou des innovations rapides pour limiter les consommations en eau et lutter contre l'imperméabilisation des sols** (drainage des routes, parking, cours d'écoles, retour aux sols naturels, toitures végétalisées, préserver les zones humides etc...). Toutes les techniques agricoles et urbanistiques doivent **favoriser l'infiltration de l'eau et la recharge des nappes phréatiques**. En agriculture, des aménagements paysagers sont à réaliser en fonction des pentes, avec des sillons, des haies...

Il est également évoqué d'imposer des plans d'aménagement construits à partir de projections pessimistes en ressource en eau. Cela invitera, les collectivités et les acteurs privés ou publics, pour chaque projet, à **choisir des aménagements** (urbains, agricoles, zones d'activités économiques, infrastructures routières) qui permettent la sobriété, l'optimisation, le stockage, l'infiltration ainsi que la réutilisation de l'eau. Il s'agit également de protéger les zones de captage et de relevage des eaux potables.

À moyen ou à long terme, il s'agira de **réfléchir à la ressource en eau disponible** et aux **moyens de la préserver à l'échelle d'un PLUi ou d'un SCoT**. La **sobriété, la récupération de l'eau de pluie, la réutilisation de l'eau** sont à intégrer dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi). Or, les

secteurs ruraux ou des petites communes n'ont pas de PLU (comme parfois dans les Baronnies par exemple), bien que leur forte attractivité touristique induise également des besoins en eau.

- **Rendre obligatoire le stockage de l'eau**

L'objectif est de développer les techniques pour **augmenter les masses d'eau disponibles** : par l'infiltration, l'amélioration de la performance des réseaux d'eau, mais surtout le stockage. Des dispositifs de **stockage, naturels ou artificiels**, doivent être imposés, notamment en **agriculture**.

- **Faire évoluer la réutilisation des eaux pluviales et des eaux grises dans la réglementation**

L'objectif est de **faciliter la réutilisation des eaux grises et pluviales** (toilettes, arrosages, espaces verts) en faisant évoluer la réglementation. Ainsi, elle devra permettre la généralisation de **réseaux d'eau non-conventionnelle** (eau de pluie, eaux industrielles propres) **pour des usages non alimentaires**. Des circuits de récupération d'eau de pluie (par exemple de la toiture à un espace de stockage, une utilisation et un retour au sol) sont à développer dans toutes les constructions neuves : qu'il s'agisse de particuliers, biens publics et professionnels.

- **Engager tous les acteurs dans une gouvernance partagée et une solidarité financière : tous concernés**

L'ensemble des acteurs sont concernés par les enjeux d'économies d'eau : favoriser les infiltrations, engager la sobriété, ralentir la consommation d'eau...

Une **mise en lien, un décloisonnement doit être opéré entre les acteurs**. Les acteurs gestionnaires de l'eau (par exemple les GEMAPIENS) doivent être **associés à l'élaboration des documents de planification** pour l'aménagement du territoire. En outre, il faut **développer plus de transversalité** entre les services d'urbanisme et d'environnement ou d'eau et d'aménagement, ainsi que les communes et les EPCI.

Par ailleurs, les participants préconisent de mettre en place des **Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)** avec une gouvernance partagée et de dégager des ressources financières ainsi qu'une solidarité financière entre les différents usagers.

- **Proposer une tarification progressive**

Cette **tarification progressive** concernerait **l'ensemble des acteurs** (agriculteurs citoyens acteurs économiques), avec un **curseur de progressivité restant à positionner** (moins de 90m³, de 90 à 120 m³ ou plus de 160). Pour ce faire, des moyens doivent être mis en œuvre pour améliorer le suivi, le relevé et le contrôle des mètres cubes prélevé par les acteurs économiques.

3) Les pistes d'action pour agir concrètement

Ce troisième temps d'échanges a permis à un troisième et dernier groupe de proposer des actions à mettre en œuvre pour œuvrer en faveur d'une meilleure articulation entre documents d'urbanisme et préservation de la ressource en eau.

• Le levier de la connaissance de la ressource en eau

De nombreux participants estiment qu'il est nécessaire **d'améliorer la connaissance des ressources en eau** présentes sur le territoire Drômois : il s'agit de connaître les volumes les débits disponibles, les points de collecte d'eau, les modalités de recharge et les évolutions dans le temps lié au changement climatique.

Mieux connaître la ressource en eau Drômoise permettra de mieux la gérer mais aussi de **créer une solidarité territoriale, préserver les débits minimums dans les cours d'eau et de partager cette ressource**. Le territoire doit devenir vivable et mettre en adéquation la ressource et les besoins. Ainsi l'objectif est d'associer citoyens, agriculteurs, associations, syndicats et collectivités (Etat, DDT, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, département, villes) autour d'une **étude sur la ressource en eau disponible**.

Pour la mettre en œuvre, **une déclaration obligatoire des points de collecte d'eau en mairie** et une **action de la police de l'eau** seront nécessaires. D'autres participants proposent une autre approche avec de la **pédagogie** pour expliquer les objectifs sur le territoire mais aussi des financements pour que **les acteurs acceptent les conditions de l'étude**.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Améliorer la connaissance des ressources présente sur un territoire
- Mieux connaître la ressource en eau

• Le levier de la désimperméabilisation des sols

Les participants estiment primordial d'intervenir sur la **désimperméabilisation des sols**, afin d'infiltrer l'eau, de créer du stockage, de recharger les nappes phréatiques et de bénéficier d'une meilleure gestion des ruissellements réduisant les inondations.

En effet les apports d'eau entraînent des boues qui provoquent du ruissellement sur les secteurs urbanisés. L'objectif est d'**optimiser la ressource en eau** et de **rétablir le cycle de l'eau verte**. Plusieurs groupes proposent en ce sens de favoriser/ améliorer une infiltration « performante » afin de limiter les événements exceptionnels (inondations) au travers des actions suivantes :

- **Instaurer des critères de sobriété** dans les autorisations d'urbanisme (exemple coefficient biotope³) afin de freiner l'imperméabilisation des sols lors des constructions et de limiter le ruissellement et les inondations. Il faut déminéraliser les rénovations et les nouveaux projets.
- **Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles** dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. Il faut faciliter l'infiltration en zone humide et éventuellement en forêt.
- **Identifier les chemins de l'eau avec des emplacements réservés** pour des plantations de haies, des créations de noues, de talus et de fossés.
- **Désimperméabiliser les infrastructures privées ou publiques** (cours d'écoles, grandes surfaces, zones d'artisanat ou zones industrielles, parkings dans les villes et bourgs...). Il est proposé également l'enherbement des vignes et vergers.
- **Changer nos pratiques pour les espaces verts** (avec des végétaux adaptés au climat) ou **l'agronomie**. Il est proposé de réaliser un test sur une partie d'une surface agricole pour créer

³ Le CBS est un **coefficient qui décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité (surface écoaménageable) par rapport à la surface totale d'une parcelle**. Le calcul du CBS permet d'évaluer la qualité environnementale d'une parcelle, d'un îlot, d'un quartier, ou d'un plus vaste territoire. Source [ADEME](#)

un sol vivant, qui infiltre lentement les pluies et limite l'érosion des sols. La culture de pièges à nitrates (CIPAN) peut être une solution contre la pollution de l'eau, ou encore la couverture des surfaces agricoles.

Le portage politique doit s'accompagner d'un **cadre législatif**, de **foncier disponible**, de **formations**, d'**actions de sensibilisation** et d'une **incitation financière**. Le **financement de ces actions** et d'un « **droit à tester** » peut être proposé par les collectivités et le Fond Social Européen (FSE). Des appels à projets peuvent également être réalisés auprès des agriculteurs.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Désimperméabiliser les sols
 - Renaturer / désimperméabiliser / végétaliser
- Cultures intermédiaires - CIPAN**

Chambres d'agriculture - Normandie

<https://normandie.chambres-agriculture.fr/cultures>

- Retenir et garder l'eau sur le territoire / Infiltration
- Favoriser l'infiltration et travailler le chemin de l'eau au niveau des bassins versants

• Le levier du stockage de l'eau

Proposer des **solutions de stockage de l'eau** permet de **répondre aux besoins tout au long de l'année, une meilleure résilience en période estivale** pour le **maintien/la sécurisation de l'activité agricole, touristique et industrielle** sur le territoire.

Il faut le penser pour ce faire comme un accompagnement à la transition : une souveraineté alimentaire sur le territoire doit être conservée. Ces stockages peuvent être **artificiels** (retenue collinaire, de barrage, d'eaux usées réutilisée de station d'épuration, des eaux de pluies récupérées sur les toitures) ou **naturels** (enrichissant les sols par les matières organiques). Les petits projets sont à privilégier car ils sont plus faciles à mettre en œuvre financièrement, techniquement et administrativement.

Les participants proposent de stocker l'eau dès l'hiver, au moment où il pleut en abondance. Néanmoins, cela nécessite des moyens : humains financiers, un accompagnement et un assouplissement réglementaire.

Si les projets doivent être adaptés à la réglementation, elle nécessite aujourd'hui une évolution (comme imposer au PLU une cuve de stockage des eaux de pluies de toitures dans la construction de nouveaux bâtiments, en augmentant sa capacité si présence de piscine) et raccourcir les délais. Il faut pouvoir **calculer la quantité d'eau stockée à utiliser à bon escient** en travaillant secteur par secteur.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Retenir et garder l'eau sur le territoire / Stockage - retenue
- Créer du stockage de l'eau sous toutes ses formes,
- Stocker l'eau disponible sur le territoire : stockage mécanique (cuves poches...) et stockage avec enrichissement des sols (matières organiques)
- Imposer via le PLU, l'obligation de mettre en place une cuve de stockage de l'eau de pluie de toiture pour tous les nouveaux bâtiments (ZAE et zones commerciales) / pour toutes les nouvelles maisons ou immeubles et augmenter cette cuve si demande de piscine

- **Le levier de l'intégration de la ressource en eau dans les documents de planification et les projets d'aménagements**

La **disponibilité de la ressource en eau** doit être prise en compte comme **élément central dans les projets de territoire**, pour que les nouveaux projets d'aménagement soient exemplaires en matière d'économie d'eau, d'infiltration et de réutilisation des eaux pluviales/grises, de sorte à limiter les prélèvements sur les zones en tension.

Pour ce faire, une directive devra être élaborée de manière claire par l'Etat et ses services. Le **Projet de Territoire Gestion de l'Eau (PTGE)** peut être un outil, tout comme le **SCoT, PLUi, ou le PLU** pour répartir les besoins en eau et aménagement :

- Il est important que **la connaissance des élus du territoire soit reconnue par les services de l'État** : l'échelle du PLU permet de prévoir la vie future de la commune sur les 10 années à venir.
- Afin de garantir une cohérence à l'échelle du département il est également proposé d'organiser un **travail commun entre les SCOT du département** sur la prise en compte de la ressource en eau dans les documents d'urbanisme.

Les **forages domestiques** doivent être réglementés afin d'autoriser le contrôle sur les domaines privés et de passer d'une déclaration à une autorisation.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- **Organiser un travail commun entre les SCoT du Département sur la prise en compte de la ressource en eau dans les documents d'urbanisme**
- **Prendre en compte la ressource en eau comme élément central dans les projets de territoire**
- **Instaurer des critères de sobriété dans les autorisations d'urbanisme (ex : coefficient biotope)**
- **Réglementer les forages domestiques**

- **Le levier de la gouvernance et des coopérations autour de l'eau**

Si tous les participants s'accordent sur la mise en place d'une gouvernance de l'eau, la délégation de sa gestion les divise. Les groupes donnent lieu à plusieurs formules :

- **Les politiques** (élus)
- **A l'échelle d'un bassin versant** pour la gestion de l'eau potable
- Une **régie municipale** avec une personnalité juridique doit être ainsi créée afin de permettre à chaque commune de décider de sa propre gestion
- Une **association des acteurs de l'eau dans les PPA** (personnes publiques associées) afin d'élaborer les documents d'urbanisme PLU ou PLUI
- **Les citoyens concernés**, pour une meilleure exploitation et maintenance réactive de l'eau au travers de la responsabilisation des usagers.

Le **dialogue et le partage** devront permettre une mise en œuvre d'une gestion équilibré et durable de la ressource en eau. Le décroisement entre les acteurs de l'eau, de l'aménagement, du tourisme ou des autres activités économiques devra être favorisé, au sein **d'instances de concertation**.

Afin d'impulser des **démarches collectives au travers de micro collectifs**, et de créer de véritables dynamiques citoyennes, il est proposé de multiplier les actions. Pour cela il est nécessaire de trouver

des points d'accroche pour faire adhérer la population (leviers financiers ou environnementaux). En outre il est nécessaire de prévoir ces démarches collectives dans les documents d'urbanisme.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Impulser des démarches collectives (micro collectif)
- Associer les acteurs dans les PPA pour élaborer les documents d'urbanisme PLU/PLUi
- Favoriser le décroisement entre les acteurs de l'eau, de l'aménagement et du tourisme ou des autres activités économiques
- Conserver la maîtrise et la gestion de l'eau entre les mains des citoyens concernés

• Le levier de la communication et sensibilisation

Pour sensibiliser les particuliers à l'économie d'eau, il est proposé d'organiser des actions de communication (des supports internet, newsletter, bulletins municipaux ou de communauté de communes) à grande envergure et des actions dans les écoles.

Une action élaborée à titre d'illustration...



- Sensibiliser les particuliers à l'économie d'eau

• Le levier des techniques d'économie de l'eau



©Francis Rey Département de la Drôme

Pléthores de bonnes pratiques et techniques sont éprouvées dans la Drôme, ainsi, leur recensement pourrait constituer une véritable source d'inspiration pour les acteurs du territoire. Plusieurs actions sont proposées en ce sens par les participants pour réduire la consommation d'eau, englobant une pluralité d'acteurs et de domaines :

- Dans l'habitat, il est proposé d'**optimiser la consommation d'eau potable** en réutilisant les eaux grises ou de récupération.

- Dans l'industrie, il s'agit de réduire l'**utilisation de l'eau**, notamment liée à la réfrigération. La généralisation de plan de

sobriété hydrique peut également être envisagée, permettant d'identifier les **postes à pertes** (les fuites) et de **budgetiser les investissements de condenseur adiabatique**.

- Les **bâtiments publics** se devront d'être exemplaires en récupérant et réutilisant l'eau de pluie, installant des économiseurs d'eau.
- Les **activités touristiques consommatrices d'eau**, comme les golfs, devront diminuer leur consommation d'eau pour être maintenus.

Quelques actions élaborées à titre d'illustration...



- Economiser l'eau par les techniques existantes ou à développer
- Gérer mieux l'eau en milieu domestique
- Optimiser la consommation de l'eau dans l'habitat

- **Maintenir une activité touristique et sportive consommatrice d'eau (ex : golf)**
- **Permettre aux bâtiments publics/collectifs d'être exemplaires sur les économies en eau**
- **Agir sur les postes de consommation majeur dans l'industrie du froid**

- **Le levier de la tarification**

Afin d'**économiser l'eau potable et d'induire des comportements vertueux** chez tous les usagers, les participants ont proposé la mise en place d'une **tarification différenciée de l'eau potable**. L'objectif est de favoriser une utilisation sobre de l'eau pour les besoins essentiels et de réduire les usages superflus. Il est proposé de délibérer sur une **tarification à 2 niveaux** :

- **bas tarif pour les besoins essentiels**
- **tarifs élevés pour les besoins « de luxe »**

Afin de réussir cette tarification un effort de **pédagogie préalable** devra être réalisé auprès des usagers de l'eau potable.

Une action élaborée à titre d'illustration...



- **Mettre en place la tarification différenciée de l'eau**

Conclusion



Marie-Pierre Mouton a d'abord remercié les participants et les services qui ont permis des échanges riches, ayant donné lieu à un foisonnement d'idées.

Elle a précisé que cette 1^{re} session des Assises de l'Eau n'était qu'un commencement, que rien n'était terminé, mais qu'il était temps de **concrétiser des idées, mettre en œuvre des choses concrètes, et définir une vision commune**. Cela se traduira par l'organisation de **4 ateliers thématiques, qui**

auront lieu les 15 février et 5 mars.

Pour finir, elle rappelle que le Département s'engage quotidiennement en matière **d'ingénierie**, de **financement**, auprès de **tous les acteurs** (tous secteurs d'activité confondus) et des **collectivités** pour les accompagner dans leurs projets, pour que le territoire Drômois puisse avancer sereinement sur ce sujet et relever collectivement les défis qui se présente à elle.

Elise Dugleux, cheffe du service territorial Isère Drôme, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a tenu à remercier les partenaires pour cette démarche engagée à l'échelle du département, et à saluer la synergie déployée entre les services, qui aura permis l'organisation de ces Assises. Elle considère l'objectif de cette première session, à savoir permettre l'expression de chacun, a été relevé.

Dans la Drôme, il existe d'ores et déjà des initiatives en matière de partage de l'eau, mais les travaux réalisés lors de ces Assises vont permettre une véritable plus-value par rapport aux démarches menées sur les bassins versants. Ainsi, il y aura une véritable **complémentarité entre les travaux qui vont être conduits localement, et aussi ces temps d'échanges au niveau départemental**, pour **satisfaire besoins et usages**.

L'enjeu réside désormais dans **l'équilibre à trouver entre une ressource indisponible, et les usages et le développement des territoires**. Pour ce faire, une priorité est placée sur les actions de sobriété, la recherche d'une moindre dépendance et d'une meilleure résilience.

L'agence de l'Eau reste **aux côtés des acteurs du territoire**, pour les accompagner à mener leurs réflexions sur les projets, jusqu'à leur financement, sous conditions de prise en compte d'une vision à l'échelle du bassin versant, d'exploration des alternatives, et des meilleures réponses économiques.

Les effets du changement climatique vont provoquer des modifications en profondeur, et demander des **changements de pratiques et de comportement**. Il est donc nécessaire de trouver des solutions aujourd'hui pour s'adapter au contexte de demain. C'est dans ce cadre qu'est en cours d'élaboration le **12e programme de l'agence de l'eau**, qui prendra effet en 2025 et qui mettra un point d'honneur au **soutien d'actions innovantes**, telles que celles présentées par les témoins-inspirants.



Thierry Devimeux a poursuivi en saluant dans un premier temps la qualité des témoignages-inspirants, et la qualité des débats, ainsi qu'en remerciant les équipes ayant travaillé sur l'organisation de l'évènement. Travailler avec un si grand nombre de participants n'était pas évident, mais cela n'a pas empêché l'émergence d'idées riches.

Dans un premier temps, Thierry Devimeux met en évidence le fait **qu'il n'est plus possible de laisser du temps au temps**, et qu'il faut désormais **agir vite** sur ces questions relatives à la ressource en eau, de sorte à rattraper une situation en train de se dégrader. Cela passera par une **nécessaire impulsion politique** et la **mise en commun des moyens d'agir**. C'est pourquoi plusieurs étapes de travail sont proposées, telles que décrites par Marie-Pierre Mouton précédemment, pour

aboutir à un **plan d'action départemental**. Ce plan d'action aura vocation à interférer de manière constructive et positive avec le travail et les actions réalisés dans les territoires, par le biais des PTGE. Ces PTGE sont essentiels, car permettent de définir les ressources et besoins de chaque bassin versant, et leur mise en adéquation pour l'homme, la nature, et l'économie (agricole, industrielle, touristiques...). Le sujet de la préservation de la ressource en eau dans le territoire, et l'élaboration des **PTGE** sont souvent accaparés par des techniciens. Or, ils doivent relever d'une décision politique, **nécessitant l'implication de tous les acteurs du territoire** (car politiques par nature), pour être en capacité de saisir les différents enjeux et prendre des décisions éclairées.

Dans un second temps, Thierry Devimeux rappelle l'urgence à ce que l'Etat et les grandes collectivités puissent être présents pour accompagner les acteurs du territoire (financièrement, réglementairement, en matière d'ingénierie...). Cette année, la moitié de l'enveloppe de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est réservée pour subventionner les projets qui ont un impact favorable pour la préservation de la ressource en eau... tout en prenant en considération l'urgence d'agir.

Aujourd'hui 5 mots-clés guident l'action : **sobriété, sobriété, sobriété, efficacité** (technologies, innovation, réparation du patrimoine) et **sécurisation de la ressource** (stocker l'eau en l'absence de nappes sur tout le territoire). Sur ce dernier point, il sera nécessaire de s'appuyer sur les fleuves nourriciers irrigant le territoire (Rhône, Isère), et les sols (nappes, en veillant à leur réalimentation par les sols), qui pâtissent d'un effondrement de leur biodiversité. Par la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » des sols contribue également à la préservation de la ressource.

Ainsi, ces 3 volets devront guider les politiques à mettre en place. Thierry Devimeux, avec les services de l'Etat, s'engage à mettre tout ce qui est possible en place. Il demande également à chacun d'accepter d'être un **colibri**, à savoir **agir de manière responsable, à son niveau, en fonction de ses engagements** pour enclencher cette évolution, et parvenir à une bonne **gestion de la ressource en eau**.

Il conclue en remerciant la participation de l'ensemble des acteurs présents, et les enjoint à se rassembler dans une dynamique permettant in fine la bonne **gestion du développement du territoire**.